



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



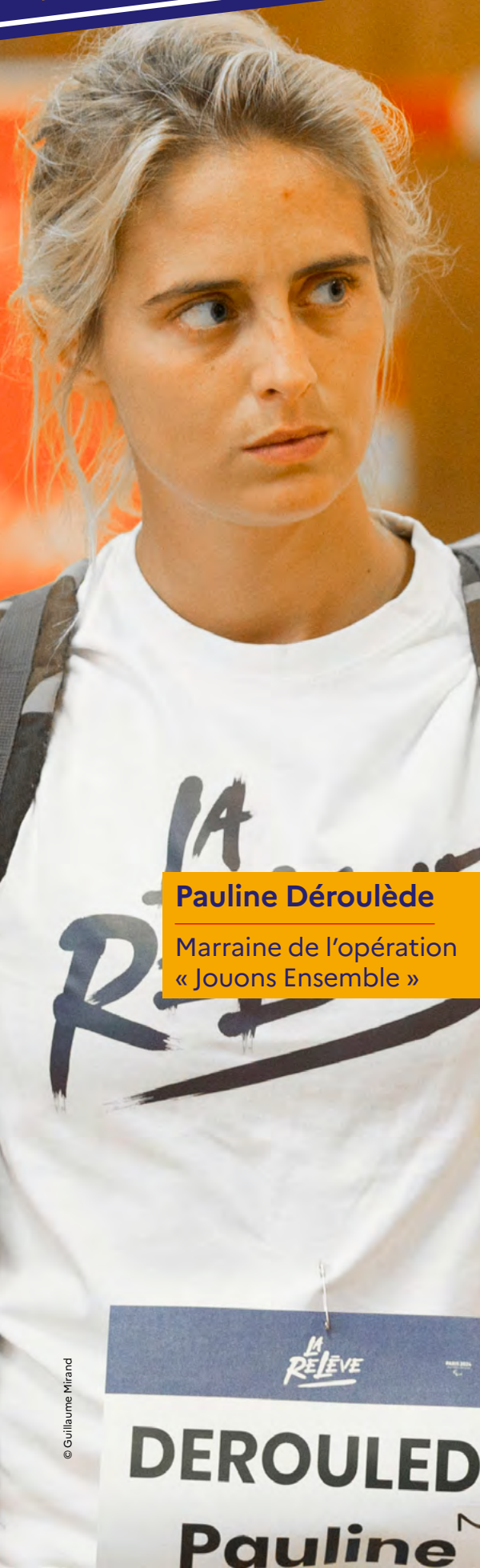
JOUONS ENSEMBLE

DOSSIER DE PRESSE



Arcom
Le régulateur de la communication
audiovisuelle et numérique

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION



Pauline Déroulède

Marraine de l'opération
« Jouons Ensemble »

Organisée par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) en partenariat avec le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, le ministère délégué chargé des Personnes handicapées et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), l'opération « Jouons Ensemble » se tiendra du 14 au 20 novembre 2022.

Ce temps fort de médiatisation du parasport a pour but d'inciter les médias audiovisuels (télévisions et stations de radio) sur l'ensemble du territoire de métropole et d'Outre-mer à intégrer plus de retransmissions sportives, mais aussi plus de sujets, émissions et interviews consacrés au parasport et aux acteurs du monde du handicap.

Mesure phare de la Stratégie Nationale Sport et Handicaps du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et du plan Héritage de l'État en préparation des Jeux de Paris 2024, le développement de la médiatisation du parasport est plus que jamais essentielle.

L'engagement de tous est nécessaire pour faire des compétitions parasports des compétitions à part entière, connues du grand public, changer le regard sur le handicap en le présentant de manière positive, mais aussi pour susciter l'envie de pratiquer une activité physique chez les personnes en situation de handicap.

Tout au long de cette semaine, les médias seront également encouragés à valoriser les parcours inspirants des paralympiens, mais également à démontrer que le sport est un formidable vecteur de transformation vers une société plus inclusive.

L'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap reste un enjeu majeur pour lequel les médias ont un rôle à jouer. C'est en s'appuyant sur l'expertise des personnes en situation de handicap et notamment sur les travaux du comité de rédaction handicap de l'Arcom que les médias pourront améliorer qualitativement et quantitativement leur traitement du parasport.

Cette deuxième édition de « Jouons Ensemble » est l'occasion pour les médias d'apporter un autre regard sur le parasport et de contribuer plus largement à la construction d'une véritable société du choix, inclusive et solidaire, qui permet à chacun de pratiquer une activité physique et sportive à sa façon, selon ses envies et ses préférences.

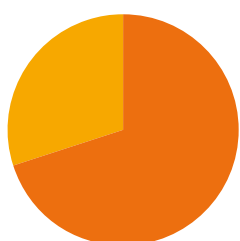
LA PRATIQUE DU SPORT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ÉCOSYSTÈME DU PRATIQUANT ET FREINS IDENTIFIÉS

On compte 12 millions de Français (18 % de la population) en situation de handicap, dont 2,7 millions qui disposent d'une reconnaissance administrative de leur handicap.

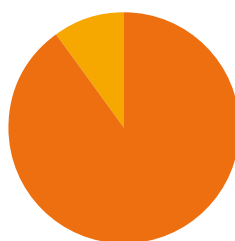
Cependant, même si peu d'études spécifiques existent, il est acquis que peu de personnes en situation de handicap pratiquent de manière régulière une activité physique et sportive dont les effets positifs sont pourtant régulièrement démontrés : lutte contre les effets de la sédentarité et contre les risques accrus d'obésité qui en découlent, amélioration de la mobilité, diminution de la prise de médicaments, sentiment de vivre son corps de manière positive et d'en avoir une meilleure perception, etc.

Selon l'étude « Sport et handicaps » réalisée par la Française des Jeux en avril 2015 :



70 %

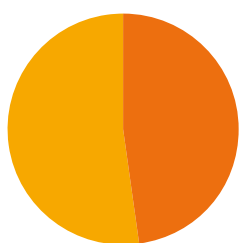
des personnes en situation de handicap interrogées se déclarent très intéressées par le sport en général.



90 %

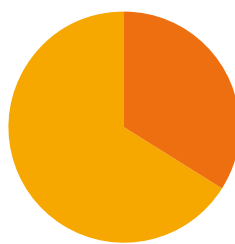
pensent qu'il est essentiel ou important de pratiquer une activité physique.

La même étude montre également qu'en dépit de cette volonté et de cet intérêt très forts, de nombreux éléments de l'écosystème sportif rendent encore la pratique sportive trop contraignante dans un contexte de handicap.



48 %

des personnes en situation de handicap ne pratiquent pas d'activités physiques et sportives.



34 %

en moyenne de la population générale ne pratiquent pas d'activités physiques et sportives.

(Source : baromètre national des pratiques sportives 2018, INJEP)

Le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap passe par l'identification des éléments qui entourent le pratiquant, et qui peuvent, à un instant de son parcours, apparaître comme des freins à la pratique. Chaque composante de cet écosystème est déterminante dans l'accès réel à une pratique sportive :

- la formation et l'encadrement ;
- le transport ;
- l'environnement social ;
- l'accessibilité des infrastructures ;
- l'équipement adapté ;
- l'offre de pratique.

Cette trajectoire doit permettre de reconnaître et d'intégrer, au moment où la construction de la branche « autonomie » de la Sécurité sociale est engagée, la pratique d'activités physiques et sportives comme l'un des éléments du parcours de vie de la personne en situation de handicap, en mobilisant les acteurs sportifs et toutes les parties prenantes autour de cet objectif.

Il s'agit alors de définir des objectifs et des mesures à l'intérieur même de cet écosystème, qui permettront aux personnes en situation de handicap de s'inscrire à leur tour dans des parcours sportifs, considérant que l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap repose sur un parcours souvent plus complexe.

Deux grands objectifs ont alors été définis ici :

- Accompagner et orienter
- Informer et sensibiliser

HANDICAPS, REPÈRES CHIFFRÉS

1 700 000

personnes avec une déficience visuelle
dont 80 000 aveugles

125 000

personnes avec une I.M.O.C (infirmité
motrice d'origine cérébrale)

700 000

personnes avec une déficience
intellectuelle dont 50 000 trisomiques

50 000

personnes blessées médullaires
(+ 1 000 par an : accidentologie)

200 000

personnes sourdes

38 000

personnes amputées
(+ 3 000 par an, 2 % < 16 ANS)

180 000

personnes traumatisées crâniens

4 000

personnes myopathes



Damien Seguin

Parrain de l'opération
« Jouons Ensemble »

RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT POUR LE PARASPORT



Co-construite par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques avec le ministère délégué chargé des Personnes handicapées et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), et les acteurs du mouvement sportif et du handicap, la Stratégie Nationale Sport et Handicaps 2020-2024 du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques place le pratiquant en situation de handicap au cœur de chacune des mesures qui y sont inscrites et qui prennent en compte tous les éléments qui composent l'écosystème du sport (offre de pratique, environnement social, accessibilité, formation, encadrement, transports...).

Elle vise également à permettre aux sportifs de haut niveau des disciplines paralympiques de contribuer à l'objectif d'une équipe de France Paralympique plus performante. Elle a également pour objectif de créer les conditions qui permettront aux personnes en situation de handicap d'accéder plus facilement à la pratique sportive.

4 AXES

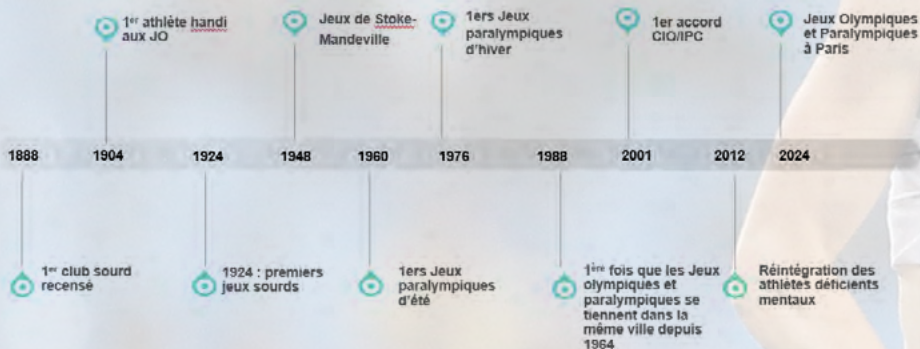
- FAVORISER ET FACILITER L'ACCÈS À UNE PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE
- DÉVELOPPER ET STRUCTURER UNE OFFRE DE PRATIQUE ADAPTÉE AUX BESOINS
- AMÉLIORER LA PERFORMANCE FRANÇAISE AUX JEUX PARALYMPIQUES
- PILOTER ET ÉVALUER

LES MESURES PHARES

- Promouvoir la pratique sportive des personnes en situation de handicap dans le cadre des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire
- Développer la médiatisation des parasports
- Accéder à la pratique sportive grâce aux aidants
- Favoriser la mutualisation, réutiliser le matériel technique et sportif dédié aux pratiques « sport-handicaps »
- Créer un modèle de développement des sportifs
- Valoriser et communiquer sur le Handiguide des sports

JEUX PARALYMPIQUES

Histoire



Retour sur les Jeux de Tokyo 2021

4 400 athlètes

161 pays représentés

539 épreuves

153 membres de la délégation française

55 médailles françaises

24 millions de français ont suivi les Jeux Paralympiques

Près de **20 000** retombées

100 heures d'antenne sur France Télévisions

26 heures d'antenne sur la chaîne l'Équipe

2 porte-drapeaux : Stéphane Houdet et Sandrine Martinet

22 sports au programme dont 19 où la France était représentée :

- Para athlétisme
- Para aviron
- Boccia
- Cécifoot
- Para badminton
- Para canoë
- Para cyclisme
- Escrime fauteuil
- Para équitation
- Para haltérophilie
- Para judo
- Para natation
- Para tennis de table
- Tennis fauteuil
- Para taekwondo
- Para tir sportif
- Para tir à l'arc
- Para triathlon
- Rugby fauteuil
- (Pas d'EDF en basket fauteuil, goalball et volley assis)

LE HANDIGUIDE DES SPORTS

<https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

Changer le regard sur le handicap est un enjeu de société dans lequel le sport joue un rôle majeur tant pour l'estime de soi, que pour l'autonomie, la réhabilitation ou encore l'inclusion des personnes handicapées. L'accès au sport est un droit pour toutes et tous. Le Handiguide des sports est le fruit d'un travail associant tous les acteurs du sport handicap en France : le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, le ministère délégué chargé des Personnes handicapées et le ministère de la Santé et de la Prévention, ainsi que différents acteurs de terrain, notamment le mouvement sportif Olympique et Paralympique, ainsi que des représentants des collectivités locales et des structures d'accueil.

Cette solution numérique innovante permet aux personnes en situation de handicap de trouver de manière simple, fiable, ergonomique et pleinement accessible l'activité sportive la plus adaptée dans leur environnement de proximité. Cet outil est conçu pour changer réellement le quotidien des personnes en situation de handicap.

Le site propose des fonctionnalités (géolocalisation, trajets d'accès aux structures sportives) et des informations à destination des sportifs en situation de handicap et des structures qui proposent une offre de pratique partout sur le territoire. Consultable sur toute forme de terminal, le Handiguide permet aussi le partage d'expériences et l'animation de communautés autour du parasport.



CHIFFRES CLÉS DU PARASPORT

2019

Année de la refonte du site « Handiguide des sports » qui permet de recenser l'offre et les structures proposant une activité physique et sportive près de chez soi.

À retrouver ici : www.handiguide.sports.gouv.fr

3

le nombre de millions de pratiquants sportifs supplémentaires en 2022, dont un fort taux de personnes en situation de handicap (Objectif gouvernemental)

12

le nombre de millions de personnes en situation de handicap, dont 2,7 ont une reconnaissance administrative

17

le nombre de fédérations sportives ayant aujourd'hui une délégation pour une ou plusieurs para-disciplines et/ou para-disciplines adaptées

153

le nombre de sportifs composant la délégation française des Jeux Paralympiques de Tokyo en 2021

539

le nombre d'épreuves lors des Jeux Paralympiques de Tokyo en 2021

48 %

de personnes en situation de handicap ne pratiquent pas d'activités physiques et sportives (INJEP 2018)

CHIFFRES-CLÉS RELATIFS À LA DIFFUSION D'ÉVÉNEMENTS PARASPORTS

Les grands événements sportifs proposant des épreuves parasports ne sont que très peu médiatisés, à l'exception des Jeux Paralympiques, dont l'exposition a fortement crû ces dix dernières années. Ainsi, alors que les Jeux de Londres en 2012 avaient bénéficié d'un dispositif éditorial relativement modeste sur France Télévisions, le groupe public a consacré **plus de 100 heures d'antenne** aux Jeux Paralympiques de Rio en 2016. Une couverture semblable a été renouvelée en 2021, à l'occasion des Jeux de Tokyo, complétée, à la faveur d'un accord conclu par le groupe Amaury avec France Télévisions, par une rediffusion des épreuves à des heures de grande écoute sur la chaîne L'Équipe, soit **plus de 120 heures** en tout.

Néanmoins, en-dehors des Jeux – d'été comme d'hiver – les sportifs en situation de handicap souffrent toujours d'un déficit chronique d'image et de notoriété quant à leurs performances sportives, et la retransmission d'autres compétitions demeure largement anecdotique. C'est pour cette raison qu'a été créé un fonds de soutien pour le financement de la production audiovisuelle. Géré par l'Agence nationale du Sport, ce fonds a pour objet d'accroître l'exposition des disciplines et des événements sportifs émergents (dont le parasport), en versant aux structures une subvention permettant de prendre en charge une partie des coûts de production des retransmissions et reportages qu'elles supportent. En 2021, la part de ce fonds attribuée au parasport exclusivement représente 10,8 %, soit 162 k€, et 15 % pour l'expérience mixte valide/parasport soit 223 k€. Depuis sa création, 315 projets ont été soutenus par ce dispositif.

Par ailleurs, il ressort de la vague 2021 du baromètre de la représentation de la société française réalisé par l'Arcom les constats suivants :

- La part des personnes en situation de handicap dans les programmes s'élève à 0,8 % (résultats pondérés en fonction du rôle des locuteurs à l'antenne). Jamais, lors des précédentes vagues du baromètre, ce taux n'a dépassé la barre symbolique des 1 % ;
- Cette proportion a été plus élevée en 2021 dans les programmes sportifs (1,9 %), avec une forte progression par rapport à 2020 (0,6 %), notamment en raison d'une présence notable dans les magazines sportifs des chaînes du services public.

Dans le cadre de leur adhésion à la charte relative à la représentation des personnes en situation de handicap et du handicap dans les médias audiovisuels en date du 3 décembre 2019, les éditeurs signataires se sont engagés à améliorer la représentation du handicap à l'antenne, d'une part quantitativement, et d'autre part qualitativement en travaillant sur les représentations. Or, la mise en avant du parasport, outre l'effet immédiatement perceptible sur la visibilité des personnes en situation de handicap à l'antenne, permet aussi de changer le regard sur le handicap et de bâtir une société plus inclusive.

2023, UNE ANNÉE RICHE EN PARASPORTS

MARS-AVRIL 2023 – INSEP : JOURNÉES DE DÉTECTION LA RELÈVE

Le programme de détection « La Relève », lancé en 2019 par le [CPSF](#), vise à accompagner, conseiller et orienter les participants vers différents sports paralympiques, voir, pour certain-e-s, de représenter un jour la France aux Jeux Paralympiques. À ce jour, une participante s'est qualifiée aux Jeux Paralympiques de Tokyo en 2021 et a été médaillée en para aviron (Erika Sauzeau), un participant s'est qualifié pour les Jeux Paralympiques de Pékin 2022 en para snowboard (Laurent Vaglica). Sur l'ensemble des personnes passées par le programme La Relève, une quinzaine seront vraisemblablement sélectionnées aux Jeux Paralympiques de Paris 2024.

[Informations sur le programme de détection du CPSF](#)

3-8 AVRIL 2023 : SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

Chaque année, la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) est une semaine pour promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives inscrites dans l'ADN de l'Olympisme et du Paralympisme.

En 2023, la Semaine Olympique et Paralympique se déroulera du 3 au 8 avril sur la thématique de l'Inclusion.

[Plus d'informations sur la SOP 2023](#)

4-10 JUIN 2023 – VICHY : VIRTUS GLOBAL GAMES

Plus grand événement multisports au monde pour les athlètes ayant une déficience intellectuelle, les sixièmes Virtus Global Games se tiendront du 4 au 10 juin 2023.

800 sportifs déficients intellectuels se retrouveront en compétition dans 9 disciplines différentes :

- Para athlétisme adapté
- Para aviron adapté
- Para basket-ball adapté
- Para cyclisme adapté
- Para équitation adapté
- Para futsal adapté
- Para natation adapté
- Para tennis adapté
- Para tennis de table adapté

La Fédération Française du Sport Adapté attend 60 nations, 300 officiels, 400 bénévoles pour l'organisation de ces 9 championnats du Monde en simultané.

8-17 JUILLET 2023 : STADE CHARLETY, WORLD PARA ATHLETICS 2023, UN ÉVÉNEMENT PARALYMPIQUE MAJEUR

Paris'23 marque le retour en France de la deuxième plus grande compétition paralympique internationale après les Jeux Paralympiques. Organisé par la FF Handisport, 1 700 athlètes et plus de 800 officiels et membres des staffs, venus de 120 pays, sont attendus sur la piste du mythique Stade Charléty, pour 9 jours d'épreuves pour remporter l'une des 217 médailles d'or décernées.

[Dossier de presse de l'événement](#)

14 - 21 OCTOBRE 2023 – FRANCE : COUPE DU MONDE DE RUGBY FAUTEUIL

Pour la première fois depuis la création de la Coupe du Monde masculine de rugby, un tournoi planétaire de rugby en fauteuil sera organisé en marge de la compétition. Il se déroulera entre les quarts et les demi-finales du tournoi mondial, dans un lieu à déterminer. La compétition rassemblera les huit meilleures nations au classement mondial, ainsi que la France en qualité de pays-hôte.



LES JEUX PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Alors que la France a pour la première fois l'honneur d'organiser les Jeux Paralympiques, ces 11 jours, du 28 août au 8 septembre, s'annoncent historiques.

C'est **une grande fête mondiale des parasports** que la France accueillera, la plus grande depuis la création des Jeux Paralympiques en 1960 à Rome :

3,5 M de billets

22 sports et **549** épreuves

4 400 athlètes para

300 heures de diffusion prévues par France
Télévision

184 délégations

Ces Jeux Paralympiques seront avant tout une compétition mettant aux prises des sportifs exceptionnels, dont les performances forcent le respect autant que l'admiration, et dont les immenses exploits figurent désormais en bonne place dans la grande histoire des Jeux.

Cette résonance des sportifs paralympiques doit nous permettre d'**impulser un changement durable** qui se matérialise aussi par l'**objectif d'accessibilité universelle**, qui guide la préparation de ces Jeux.

Ce changement durable se retrouve enfin, et surtout, dans **la place que l'ambition d'inclusion occupe dans l'héritage** que laisseront ces premier Jeux Paralympiques en France :

- facilitation de l'accès à la pratique pour nos concitoyens en situation de handicap ;
- multiplication des temps de pratique sportives ;
- visibilité renforcée du parasport.

En soutenant le parasport de très haut niveau et en portant une ambition immense pour ces Jeux Paralympiques, c'est bien l'ensemble de la pratique sportive de nos concitoyens en situation de handicap que nous encourageons, alors que près de la moitié des personnes en situation de handicap n'ont pas l'opportunité de faire du sport à l'heure actuelle, avec des enjeux très forts en termes d'amélioration du bien-être et de la santé.

PARIS 2024 EN CHIFFRES

22 disciplines
paralympiques

13 fédérations sportives
représentées

310 athlètes et guides
(effectif doublé par rapport
à Tokyo 2021)

120 cadres

1 chef de mission

2 porte-drapeaux

Former les clubs sportifs à l'accueil des publics en situation de handicap

Le rôle de la médiatisation des parasports est un des leviers majeurs du développement des activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap. Reste que l'offre sportive qui leur est proposée est aujourd'hui notoirement insuffisante. C'est pourquoi, après une expérimentation réussie avec la Ville de Paris et Paris 2024, le Comité Paralympique et Sportif Français, avec le soutien du Gouvernement, s'apprête à former 3 000 associations sportives à l'accueil des personnes en situation de handicap grâce au programme Club inclusif. Ce programme innovant, qui rassemble la Fédération Française Handisport et celle du Sport adapté, est peu coûteux et adapté à la réalité des clubs.

Un programme clé en main pour former les clubs à l'accompagnement des personnes en situation de handicap

Il s'agit d'une sensibilisation et d'un accompagnement spécifiques à destination des clubs sportifs volontaires, centrés sur la pratique, la rencontre et la proximité avec le public de personnes en situation de handicap, quel que soit le type de handicap. Au total, les sessions de sensibilisation se déroulent sur cinq journées.

Un projet porté par les collectivités en partenariat avec les experts du mouvement sportif

Pour ce faire, le CPSF, avec l'appui de la Fédération Française Handisport et de la Fédération Française du Sport adapté, s'engage à accompagner les collectivités territoriales qui souhaitent former leurs clubs, dans le but d'enrichir l'offre de pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap, et qui souhaiteraient coporter et soutenir ce projet simple et peu onéreux.

Chaque collectivité bénéficie :

- d'une coordination générale du projet par le CPSF en lien avec ses services ;
- de la mise à disposition d'experts du CPSF, de la FFH et de la FFSA ;
- d'un accompagnement transversal et durable.

Qui est concerné ?

Collectivités territoriales

Toutes les collectivités souhaitant former les clubs se trouvant sur leur territoire, dans le but d'enrichir l'offre de pratique à destination des personnes en situation de handicap, avec une logique de bassin de vie. À chaque territoire ses clubs inclusifs.

Les clubs sportifs

Tous les clubs sportifs non spécialisés, c'est-à-dire n'ayant pas pour objet principal l'accueil de personnes en situation de handicap et étant volontaires pour proposer une nouvelle offre de pratique. Pour garantir la qualité de l'accompagnement proposé, le nombre de clubs est limité à 12 par session.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://france-paralympique.fr/>

UTILISER LES MOTS JUSTES POUR PARLER DU HANDICAP

TERMES GÉNÉRIQUES

ON PRIVILÉGIERA	ON ÉVITERA
« Une personne en situation de handicap » ou, à défaut, « une personne handicapée »	« Un handicapé » ou « une handicapée » tout comme on évitera de parler de « sourds », d'« aveugles », de « bègues »
« Accomplir quelque chose avec son handicap » Le handicap est une composante de l'identité d'une personne, avec laquelle celle-ci vit.	« Accomplir quelque chose malgré / en dépit de son handicap » Les réalisations des personnes en situation de handicap ne s'inscrivent pas dans une lutte. Il ne s'agit pas de prendre une revanche sur le handicap.
	« Souffrir de » car le handicap n'implique pas nécessairement une souffrance (exemples : la surdit�, la c�cit�)

LE PARASPORT

ON PRIVILÉGIERA	ON UTILISERA À BON ESCIENT
« Parasport » terme regroupant les disciplines pratiqu�es par des personnes en situation de handicap, quelle que soit la nature de leur handicap. Un « para athl�te » est un sportif pratiquant un parasport.	« Handisport » / « Sport adapt� » Le 1 ^{er} ne d�signe que les disciplines pratiqu�es par des personnes en situation de handicap physique ou sensoriel, et le 2 nd uniquement celles pratiqu�es par des personnes en situation de handicap mental ou psychique.
« Les Jeux » terme inclusif qui d�signe tant les Jeux Olympiques que Paralympiques.	« Les Jeux Olympiques » terme qui ne d�signe que les Jeux auxquels participent les athl�tes valides.

ON PRIVILÉGIERA	ON ÉVITERA
« Jeux Paralympiques » Les Jeux qui r�unissent les sportifs en situation de handicap, � l'exception des personnes sourdes qui concourent lors de Jeux sp�cifiques : les Deaflympics.	Les « Jeux para olympiques » qui n'existent pas !
« Champion » Un para athl�te qui remporte une comp�tition est, � l'image d'un sportif valide, un champion.	« H�ros » ou « Super-h�ros » M�me s'ils paraissent m�lioratifs, ces termes, souvent utilis�s pour d�signer les para athl�tes, ne contribuent pas � banaliser la pratique du sport par les personnes en situation de handicap.

TROIS CONSEILS POUR SAVOIR QUAND MENTIONNER UN HANDICAP

1. **Ne jamais mentionner le handicap d'une personne lorsque le propos n'a aucun lien avec la thématique du handicap.**
2. **Éviter de rappeler le handicap d'une personne si celle-ci bénéficie d'une notoriété telle que celui-ci est d'ores et déjà connu du grand public.**
3. **Pour les contenus télévisuels, l'image seule permet d'informer les téléspectateurs de certains handicaps visibles. Dès lors, il n'est pas nécessaire de les rappeler.**

TROIS CONSEILS POUR MIEUX PARLER DU PARASPORT

1. **Mettre en avant, non seulement les para athlètes de haut niveau, mais aussi le sport amateur, le sport loisir.** Le parasport n'est pas réservé à une élite paralympique.
2. **Mettre en avant des situations de mixité dans le monde du sport, mêlant sportifs valides et en situation de handicap.** Il ne s'agit pas d'univers cloisonnés, mais de personnes qui partagent une même passion.
3. **Éviter les analogies récurrentes sur la vie personnelle des para-athlètes et axer le propos, comme pour un sportif valide, sur l'aspect sportif.**

Source : Comité de rédaction issu de la charte relative à la représentation des personnes handicapées et du handicap dans les médias audiovisuels ¹

1. Comité de rédaction :

- **Violette Viannay**, membre du CNCPH et présidente de l'Association des personnes de petite taille (APPT) ;
- **Laetitia Bernard**, journaliste non-voyante à la rédaction de Radio France ;
- **Pascale Colisson**, responsable pédagogique pour l'école de journalisme de Paris Dauphine, connue pour ses travaux sur l'inclusion ;
- **Philippe Aubert**, président du conseil pour les questions d'éthique et de sémantique du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) ;
- **Charles Gardou**, anthropologue, professeur d'université et auteur de nombreux ouvrages sur le handicap ;
- **Philippe Lefait**, journaliste, père d'une jeune femme handicapée, et auteur avec sa femme du livre « Et tu danses Lou » ;
- **Emmanuelle Dal'Secco**, journaliste spécialisée et rédactrice en chef de handicap.fr ;
- **Patrick Bezier**, ancien président du groupe Audiens et membre du conseil d'administration de l'Association pour l'insertion professionnelle et sociale des personnes handicapées ;
- **Vincent Lochmann**, membre du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), assesseur de la commission Culture, sport et médias ;
- **Marie-Pierre DeBantel**, membre du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), anciennement RH d'un groupe de télévision.

CONTACTS PRESSE

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

01 40 45 91 06

sec.presse.sports@sports.gouv.fr

www.sports.gouv.fr

facebook/sports.gouv.fr

[@Sports_gouv](https://twitter/Sports_gouv)

instagram.com/sports.gouv

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Héloïse Léon : heloise.leon@social.gouv.fr

COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

Marion Watelle : medias@france-paralympique.fr

ARCOM

Célia Wapoutou : celia.wapoutou@arcom.fr

Twitter : [@Arcom_fr](https://twitter/@Arcom_fr)

www.arcom.fr